



RAPPORT DE GESTION 2010

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Chapitre I - Présentation du Groupe GLOBAL ECOPOWER | 4 |
| 1.1 - Présentation générale | 4 |
| 1.2 - Position et avantages concurrentiels | 5 |
| 1.3 - Marché et position concurrentielle..... | 5 |
| 1.4 – Description des principales activités du Groupe | 5 |
| 1.5 – Environnement législatif et règlementaire..... | 7 |
| 1.6 – Données juridiques de portée générale | 9 |
| CHAPITRE 2 - Activité du Groupe en 2010 | 10 |
| 2.1 – Faits marquants de l’exercice | 10 |
| 2.2 - Présentation de l’information financière | 12 |
| 2.3 - Activité de la Société GLOBAL ECOPOWER | 12 |
| 2.4 - Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement..... | 13 |
| 2.5 - Informations sur les délais de paiement | 13 |
| 2.6 - Actif de la Société | 13 |
| 2.7- Passif de la Société | 14 |
| 2.8 – Affectation du résultat..... | 15 |
| 2.9 – Rappel des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices..... | 15 |
| 2.10 - Tableau des 5 derniers exercices | 15 |
| 2.11 - Filiales et participations..... | 15 |
| 2.12 - Engagements hors bilan | 19 |
| Chapitre 3 - Evènements survenus depuis la clôture de l’exercice | 20 |
| Chapitre 4 - Gestion des risques | 21 |
| 4.1- Risques liés aux activités du Groupe | 21 |
| 4.2 – Risques liés au secteur solaire | 21 |
| 4.3 – Prévention des risques technologiques..... | 21 |
| Chapitre 5 - Gouvernement d’entreprise | 22 |
| 5.1 – Le Conseil d’Administration | 22 |
| 5.2 – Curriculum Vitae des personnes clés de la Société | 23 |
| 5.3 - Rémunérations et avantages des mandataires sociaux..... | 25 |
| 5.4 - Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital..... | 25 |
| 5.5 – Composition de la Société | 26 |
| Chapitre 6 - Conventions et engagements règlementés | 27 |
| Chapitre 7 - Rapport social | 28 |
| Chapitre 8 - Rapport environnemental | 28 |

| | |
|---|-----------|
| Chapitre 9 - Informations sur le capital..... | 29 |
| 9.1 - Capital social..... | 29 |
| 9.2 – Actionnariat du Groupe..... | 29 |
| 9.3 – Actionnariat des salariés..... | 30 |
| 9.4 - Dividendes..... | 30 |
| 9.5 – Tableau de bord boursier | 30 |
| Chapitre 10 – Procédures judiciaires et arbitrales..... | 30 |
| Chapitre 11 - Perspectives 2011 | 31 |
| Chapitre 12 - Frais de recherches et de développement..... | 31 |

Chapitre I

Présentation du Groupe GLOBAL ECOPOWER

1.1 - Présentation générale

Le Groupe GLOBAL ECOPOWER est un constructeur clé en main de centrales photovoltaïques.

Forte de l'expérience de ses dirigeants dans le domaine des énergies renouvelables, et dans le cadre des objectifs du Grenelle de l'Environnement, le Groupe s'est spécialisé dans la construction et l'exploitation de centrales photovoltaïques.

Il poursuit, à cet effet, la stratégie suivante :

- Exploitation pour son propre compte de la moitié des centrales construites et de vente de l'électricité produite à EDF dans le cadre de contrats long terme (20 ans) à des prix fixés à l'avance, en fonction des fonds propres du Groupe,
- Cession de la moitié des centrales construites à des clients tiers : les centrales cédées seront exploitées par le Groupe GLOBAL ECOPOWER dans le cadre de contrats « d'exploitation et de maintenance », la Société conservant un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par les centrales en guise de rémunération,
- Vente de projets après obtention des permis.

Dans ce cadre, le Groupe a signé une trentaine de promesses de bail afin de sécuriser les terrains sur lesquels seront réalisées les centrales photovoltaïques. Il travaille sur plusieurs dizaines de projets lui permettant d'installer une puissance maximale de 175 MWc.

Plusieurs partenariats avec des spécialistes du secteur ont également été signés, qui concernent le développement et la coordination du montage des centrales ainsi que l'approvisionnement en éléments (modules photovoltaïques, structures...) auprès des principaux fabricants mondiaux.

La Société GLOBAL ECOPOWER, ex Energeo, est inscrite au Marché Libre du NYSE Euronext Paris sous le code ISIN : FR0010519082.

Depuis le 21 janvier 2010, le Groupe est également inscrit sur le Marché Libre Freiverkher de la Bourse de Francfort.

1.2 - Position et avantages concurrentiels

Le Groupe GLOBAL ECOPOWER se positionne comme un constructeur clé en main de centrales autonomes de production d'électricité d'origine photovoltaïque, en France, tout en bénéficiant d'un marché en forte croissance et sécurisé :

- Le marché de l'énergie solaire est devenu mature,
- Le territoire français bénéficie d'un ensoleillement qui permet le développement de l'énergie photovoltaïque,
- Un business model garantit des revenus récurrents, qui assurent la pérennité de la filière,
- Une demande générale d'électricité en hausse soutenue par les pressions politiques en Europe destinée à réduire les émissions de CO₂ et qui contribuera à accroître la production d'électricité verte,
- Le risque client est quasi nul sur la vente d'électricité à EDF.

Les dirigeants restent cependant particulièrement attentifs à l'évolution du marché et de la réglementation, leur permettant ainsi de s'adapter sans cesse.

1.3 - Marché et position concurrentielle

La Société GLOBAL ECOPOWER est une entreprise structurée, dotée d'une équipe expérimentée, qui maîtrise l'ensemble du processus de construction des centrales, allant du développement à l'exploitation.

Le Groupe a conclu des partenariats pour le développement des centrales avec des intervenants reconnus ; les fournisseurs sont des acteurs de référence sur ce marché qui fourniront des garanties de performance.

Enfin et en termes concurrentiels, l'équipe dirigeante est expérimentée puisqu'elle a construit ou acquis 600MW d'énergie éolienne entre 2004 et 2008 et dispose d'une grande expérience dans les énergies renouvelables, notamment en termes opérationnels et financiers.

1.4 - Description des principales activités du Groupe

Le Groupe GLOBAL ECOPOWER intervient dans la construction de centrales solaires photovoltaïques qui sont, soit vendues en l'état à des clients tiers, soit exploitées pour son propre compte avec commercialisation de la production d'électricité à EDF via des contrats long terme (20 ans) sur la base d'un prix d'achat de l'électricité défini à l'avance.

Par ailleurs, GLOBAL ECOPOWER complète son offre en vendant des projets après obtention des différentes autorisations.

Le Groupe travaille actuellement sur plusieurs dizaines de projets, représentant une capacité de production totale de 188 MWc.

Si les conditions financières le permettent, le Groupe souhaiterait conserver une centaine de MWc de cette capacité installée, le reste étant vendu à des tiers investisseurs.

Grâce aux compétences de ses fondateurs, la Société GLOBAL ECOPOWER intervient dans toutes les étapes du développement menant à la production d'électricité. Le Groupe maîtrise l'ensemble des étapes d'un projet :

- Recherche foncière, établissement et signature des baux,
- Etudes techniques et modélisations,
- Optimisation technique et financière,
- Etudes d'impact et demandes administratives,
- Recherche des différents fournisseurs,
- Ordonnancement, pilotage et coordination,
- Réception, mise en service industrielle, mise en service définitive,
- Maintenance et exploitation.

La Société GLOBAL ECOPOWER réalise directement ces différentes tâches ou fait intervenir, à ses côtés, des spécialistes du secteur.

Le Groupe est également en cours d'acquisition de projets de centrales photovoltaïques qui ont déjà obtenu les autorisations (Permis de Construire, PTF) préalables au démarrage des travaux de construction.

Ces acquisitions permettront au Groupe GLOBAL ECOPOWER de disposer plus rapidement de projets avec autorisations qu'il pourra exploiter pour son propre compte ou revendre à des tiers.

Le Groupe pourra renouveler ce type d'acquisition pour atteindre ses objectifs de capacité de production.

Le Groupe développe deux types de centrales autonomes de production d'électricité :

- Des centrales au sol,
- Des centrales en toiture de serres.

Cas spécifique des centrales solaires en toiture de serres

Les prix garantis d'achat de l'électricité par EDF conduisent certains agriculteurs à se détourner de l'exploitation agricole au profit de la mise en place de centrales au sol sur des terrains agricoles.

L'Etat français, souhaitant endiguer ce phénomène, tend à restreindre l'obtention de permis de construire des centrales au sol sur des terrains agricoles.

En réponse à ces contraintes, la Société GLOBAL ECOPOWER s'oriente vers la mise en place de centrales solaires en toiture de serres lui permettant à la fois de pérenniser l'activité agricole et d'obtenir les permis de construire des serres. Le coût supplémentaire de construction des serres (+25 % par rapport à une centrale au sol) est compensé par des tarifs d'achat plus élevés : 42 c€/KWh (tarif de l'intégration simplifiée au bâti), par rapport à 31.4 c€/Kwh pour les centrales au sol (tarifs basés sur le décret du 12 janvier 2010).

1.5 – Environnement législatif et réglementaire

Environnement législatif

La Société GLOBAL ECOPOWER bénéficie d'un cadre législatif très attractif : l'Etat français a l'obligation de racheter l'intégralité de la production d'électricité d'origine photovoltaïque pendant une durée de 20 ans à des tarifs attractifs inflatés sur toute la période.

| Type de projet | Tarif de rachat ¹ (Décret du 12 Janvier 2010) | Tarif de rachat ¹ (Décret du 31 Août 2010) |
|---|---|--|
| Centrales au sol de puissance de plus de 250 kWc | $T = K * 31,4 \text{ c€ / kWh}$ | $T = K * 27,6 \text{ c€ / kWh}$ |
| Centrales en toiture de serres de plus de 250 kWc | $T = 42 \text{ c€ / kWh}$ | $T = 37 \text{ c€ / kWh}$ |

Avec K étant un coefficient multiplicateur variant entre 1 et 1.20, en fonction de l'ensoleillement de la région concernée (ce coefficient augmente quand l'ensoleillement diminue).

Environnement réglementaire

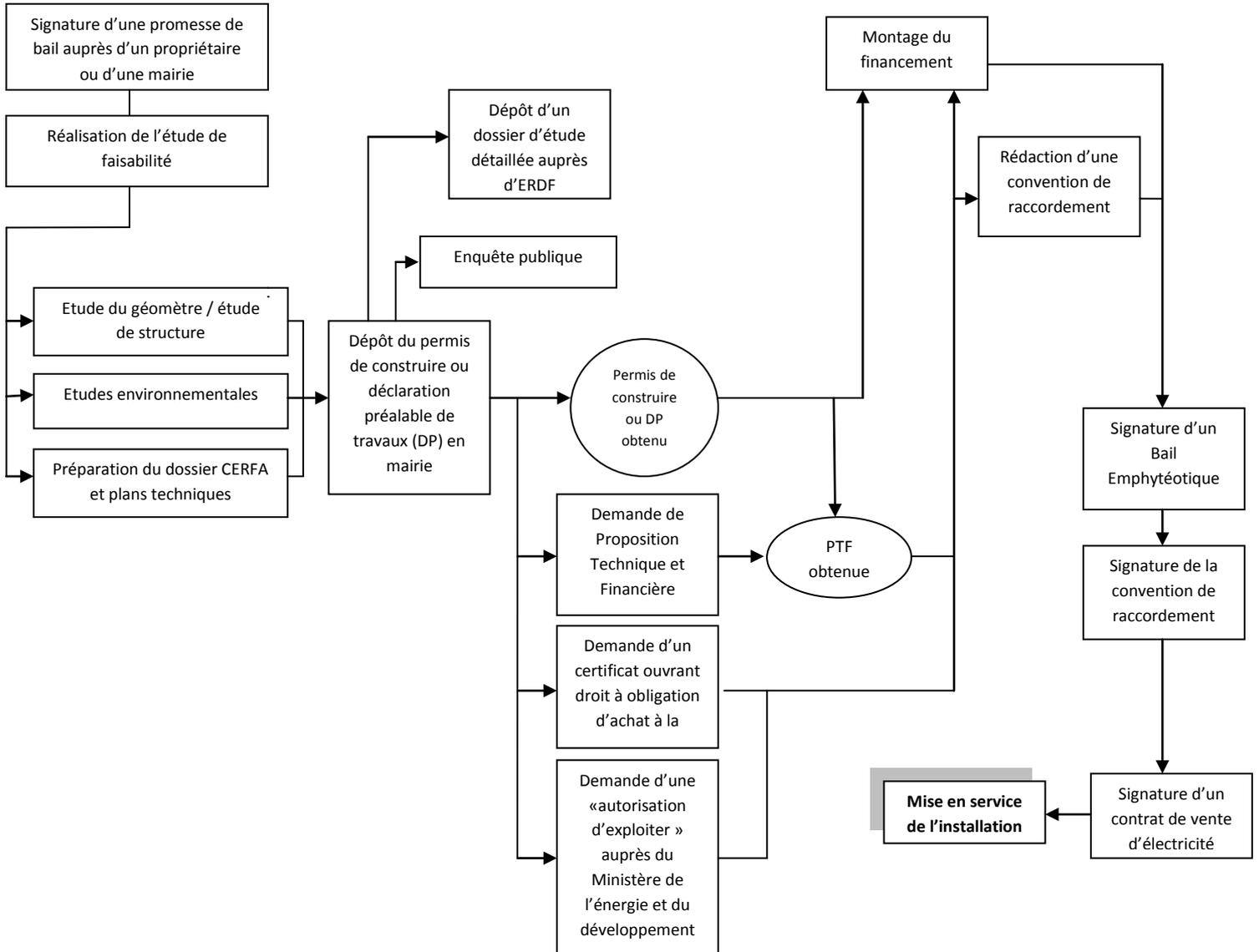
En amont de la construction des centrales photovoltaïques, la Société GLOBAL ECOPOWER se doit de recueillir les autorisations préalables au démarrage des travaux.

Après avoir rempli les obligations réglementaires préalables au démarrage de la phase de construction, les travaux peuvent démarrer et se répartissent en 7 phases :

- Préparation du terrain (défrichage...), dispositif de sécurisation ;
- Amélioration des routes d'accès au site et terrassement;
- Mise en place des supports métalliques pour une centrale au sol ou construction de la serre;
- Installations du poste de livraison (avec cellules HT/BT – Haute Tension / Basse Tension) ;
- Préparation des panneaux puis installation;
- Pose et câblage des onduleurs avec les panneaux ;
- Raccordement sur le réseau EDF.

¹ Tarif en vigueur avant le moratoire du 9 décembre 2010.

Démarches administratives



1.6 – Données juridiques de portée générale

Dénomination sociale et siège social

GLOBAL ECOPOWER
75 Rue Denis Papin
13857 AIX EN PROVENCE CEDEX

Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration, régie par la législation française.

Constitution et durée

La Société a été constituée le 24 Juillet 1990 pour une durée de 99 années, soit jusqu'au 24 Juillet 2089.

Objet social - (Statuts article 2)

La Société a pour objet en France et à l'étranger:

La conception, la réalisation, la fabrication, la vente de produits intermédiaires et finis, issus de la technique des températures, plus particulièrement de celle du froid, adaptée au domaine médical et paramédical et, d'une façon plus large, à toute application industrielle ainsi que la commercialisation de toute substance destinée à l'absorption des liquides ;

La conception et la fabrication de tout système de brumisation, avec ou sans ventilation fixe ou mobile, individuelle ou collective ;

La conception, la fabrication et la production d'électricité issue des énergies renouvelables notamment à partir des énergies éoliennes, solaires (solaire photovoltaïque, solaire thermique), de la biomasse, l'hydraulique et la géothermie et le développement, la construction, l'exploitation et/ou la vente de centrales de production d'électricité à partir des énergies renouvelables.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

La participation de la Société à toutes entreprises ou Sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à

tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou Sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliance ou Sociétés en participation.

Registre du commerce et des sociétés

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence, sous le numéro : 378 775 746.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Assemblées Générales - (Statut : article 21)

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Le droit de participer aux assemblées n'est pas lié à la possession d'un nombre minimal d'actions.

Conformément aux dispositions prévues par l'Article R 225-85, il est justifié du droit à participer à l'Assemblée Générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L 228-1 du Code de Commerce), au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à 0 heure, heure de Paris, soit dans les comptes titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet, par le Conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

CHAPITRE 2

Activité du Groupe en 2010

2.1 – Faits marquants de l'exercice

Le 9 janvier 2010, la Société GLOBAL ECOPOWER a conclu avec le Groupe espagnol T- SOLAR, leader, en termes de capacité installée, du marché de la production d'électricité d'origine photovoltaïque dans le Sud de l'Europe, un accord pour développer conjointement 120 MWc en France au cours des trois prochaines années. A cet effet, il a été créé une Société commune, nommée T-SEP, constituée à raison de 50 % par la Société SOLAR ECOPOWER et 50 % par T-SOLAR.

Le 15 janvier 2010, la Société a cédé à la Société ATHANOR EQUITIES le compte courant qu'elle détenait dans la Société MEDCLAN. Le paiement de cette cession s'est effectué par compensation avec le compte courant détenue par Athanor Equities dans notre Société.

Depuis le 21 janvier 2010, le Groupe est inscrit sur le Marché Libre Freiverkher de la Bourse de Francfort.

Le 20 avril 2010, la Société GLOBAL ECOPOWER a signé avec le Groupe Van Der Hoeven, spécialiste néerlandais de la construction de serres depuis plus de 50 ans, un protocole d'accord pour le développement conjoint, en France, d'un type de serre photovoltaïque innovant.

Une unité pilote a été construite sur le site du partenaire néerlandais. Après validation de cette solution technique, GLOBAL ECOPOWER et Van der Hoeven créeront une société commune, dénommée VDH EcoPower, qui bénéficiera de l'exclusivité sur tout le territoire français pour tous les projets de serres photovoltaïques que les deux parties seraient amenées à construire.

Ce partenariat jouera dans les deux cas de figure qui se présenteront à la Société GLOBAL ECOPOWER : rénovation de structures existantes ou installation de structures neuves.

La contrainte technique du passage de la lumière nécessaire aux cultures de produits types légumes blancs (asperges, carottes, navets, etc.) impose de n'implanter des panneaux que sur une partie de la toiture des serres. En effet, les panneaux actuels dits translucides ne laissent passer que 10% de lumière.

L'implantation de panneaux sur la totalité de la surface de toiture de la serre peut être retenue dans le cadre de serres sans lumière (reproduction bactérienne, lombricompostage, champignons, lombriculture, etc.).

Au cours du premier semestre 2010, la Société GLOBAL ECOPOWER a obtenu sa première autorisation devenue définitive pour la construction de deux serres agricoles avec toiture photovoltaïque, d'une capacité totale installée de 1.89 MWc, située sur la commune de Salon-de-Provence en France.

Ce projet consiste en la rénovation de serres existantes représentant une surface de 15 000 m² sur un site possédant une excellente irradiation solaire pour une production annuelle de 2 450 MWh, ce chiffre intégrant la totalité des pertes engendrées sur la centrale, soit un ratio performance d'environ 80 % (hors perte d'orientation).

Le 20 juillet 2010, la Société GLOBAL ECOPOWER a signé un Protocole d'accord avec un Groupe leader dans la production d'électricité, portant sur la vente de projets solaires d'une puissance approximative de 60 MWc.

Le Groupe a également vendu deux projets photovoltaïques clefs en main pour un montant de 32 M€ au Groupe LEONIDAS, à Veules-les-Roses en Seine Maritime, pour une capacité installée de 5,52 MWc et à Bourgneuf-en-Mauges, dans le Maine et Loire, pour une capacité installée de 3,34 MWc (projet de toiture de serres photovoltaïques). Ces deux projets bénéficient des anciens tarifs de rachat, en vigueur avant le moratoire du 9 décembre 2010.

Le 31 août 2010, la Société a acquis d'ATHANOR EQUITIES, la totalité des titres composant le capital des Sociétés AT FARMING et AT SOLAIRE.

Le 9 décembre 2010, Monsieur Jean Jouve, notre commissaire aux comptes, est décédé. Monsieur Jean-Marc EYSSAUTIER, Commissaire aux Comptes suppléant, est devenu titulaire.

Le 24 décembre 2010, une convention de trésorerie a été signée entre les Sociétés du Groupe, afin de mettre en place un système de centralisation de trésorerie de façon à promouvoir l'optimisation de la trésorerie et des dettes du Groupe et réaliser un équilibre financier.

Au mois de décembre 2010, une convention de prestations de services a été conclue avec la Société Faracha Equities SA, dans les domaines de la négociation et la réalisation des investissements stratégiques de la Société, et ayant notamment pour objet l'analyse et la validation des projets de développement de la Société GLOBAL ECOPOWER, la négociation des contrats, la recherche de financements et la prospection de nouveaux marchés. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Le 30 décembre 2010, l'Assemblée Générale a désigné, la Société Audit Conseil Expertise, membre du Groupe PKF International, en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et Monsieur Nicolas Lehnertz, en qualité de Co-Commissaire aux Comptes suppléant

Nous avons connu, au cours de l'année 2010, deux baisses de tarifs de rachat d'électricité photovoltaïque, qui tiennent compte de la diminution du coût des investissements. La France n'est pas le seul pays à revoir à la baisse les tarifs du rachat photovoltaïque, l'Allemagne et l'Espagne qui partent d'un niveau de rachat moins élevé, ont aussi décidé de diminuer leurs propres tarifs de plus de 15 %.

2.2 - Présentation de l'information financière

Seuls les comptes sociaux de la Société GLOBAL ECOPOWER et de ses filiales ont été réalisés pour l'exercice 2010. Les seuils légaux pour l'établissement des comptes consolidés n'ont pas été atteints.

2.3 - Activité de la Société GLOBAL ECOPOWER

| | 2010 | 2009 | Ecart | % sur 1 an |
|---|------------|-------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 107 964 | 504 159 | -396 195 | 78,59 |
| Production stockée | 804 568 | | 804 568 | |
| Reprise sur dépréciations, provisions et amortissements | 18 380 | 15 488 | 2 892 | 18,67 |
| Autres produits | 1 077 | 3 371 | -2 294 | -68,05 |
| - Achat de marchandises | 24 940 | | 24 940 | |
| - Autres achats et charges externes | 1 087 424 | 647 060 | 440 364 | 68,06 |
| - Impôts, taxes, et versements assimilés | 27 208 | 23 381 | 3 826 | 16,36 |
| - Salaires et traitements | 580 979 | 511 245 | 69 734 | 13,64 |
| - Charges sociales | 244 174 | 215 719 | 28 455 | 13,19 |
| - Dotations aux amortissements | 14 093 | 9 668 | 4 425 | 45,77 |
| - Autres charges | 399 | 164 | 235 | 142,85 |
| Résultat d'exploitation | -1 047 228 | -884 220 | -163 008 | -18,44 |
| Résultat financier | -162 904 | -41 684 297 | 41 521 392 | 99,61 |
| Résultat exceptionnel | -677 | -4 473 | 3 796 | 84,87 |
| Impôt sur le résultat | | 15 723 | -15 723 | -100 |
| Résultat net | -1 210 809 | -42 588 712 | 41 377 903 | 97,16 |

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2010 concerne la facturation du contrat clé en main vendu au Groupe Leonidas. Le chiffre d'affaires s'élève à 107 964 €, contre 504 159 € en 2009.

Le résultat d'exploitation est en baisse de 18,44 %, passant de (884 220) € en 2009 à (1 047 228) € en 2010, les produits d'exploitation s'élevant à 931 989 €, et les charges d'exploitation à 1 979 216 €.

Le résultat financier est représenté essentiellement par les intérêts des comptes courants. Il s'élève à (162 904) €, contre (41 684 297) € l'exercice précédent, soit une augmentation de 99,61 %.

Le résultat exceptionnel est de (677) € contre (4 473) € en 2009.

En l'absence d'impôt sur les bénéfices, le résultat net s'établit à (1 210 809) € contre (42 588 712) € l'exercice précédent.

2.4 - Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Nous vous informons que les dépenses et charges entrant dans le champ d'application de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 45 065 € au titre de l'exercice écoulé, correspondant à :

- Autres charges et dépenses somptuaires : 29 323 €,
- Taxe sur les voitures particulières des Sociétés : 15 649 €,
- Amendes et pénalités : 93 €.

2.5 - Informations sur les délais de paiement

La décomposition de la dette fournisseurs au 31 décembre 2010 est la suivante :

| Dette fournisseurs (en K€) | | | |
|----------------------------|---------------|---------------|------------|
| <30 jours | 30 - 60 jours | 60 - 90 jours | > 90 jours |
| 14 000 € | 920 € | 118 736 € | 335 834 € |

La dette fournisseurs de plus de 90 jours représente 71,5 % du poste fournisseurs au 31 décembre 2010.

2.6 - Actif de la Société

Immobilisations incorporelles : Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont essentiellement composées de la réalisation du site internet (amorti sur 3 ans) et des travaux pour la création du logo.

Immobilisations corporelles : Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont pratiqués selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des biens, soit linéaire sur 3 ans pour le matériel de bureau.

Immobilisations financières : La valeur brute des titres de participation des sociétés figurant au bilan est constituée de leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'utilité.

Créances : Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, après analyse, au cas par cas, lorsque la valeur recouvrable est jugée inférieure à la valeur comptable.

Stock : Notre société étant en phase de développement, tous les frais encourus sur l'exercice 2010 relatifs aux futurs projets ont été comptabilisés en stock au 31 décembre 2010.

Opérations à long terme : Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers.

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

Titres Solar EcoPower :

En 2008, il n'existait aucune référence en France pour valoriser les actifs de cette Société. Le Cédant avait établi la valorisation des titres cédés sur la base de DCF (discounted cash flows), comme cela se fait notamment pour les centrales éoliennes, déterminant ainsi une valeur d'utilité, à défaut de l'existence d'une valeur de marché, compte tenu notamment du contexte financier de la période.

Les titres Solar EcoPower ont fait l'objet d'un test de dépréciation sur les exercices 2009 et 2010. La méthode de valorisation des titres SEP a consisté en la multiplication de la puissance potentielle totale des projets en portefeuille à la clôture exprimée en MWc par une marge brute moyenne par MWc. Cette marge brute moyenne tient compte de la nature des projets et de la performance financière des projets actuellement en cours de construction. Par prudence, un taux de réalisation des projets en portefeuille de 50% a été retenu.

Au 31 décembre 2010, la provision pour dépréciation des titres de participations SEP a été maintenue à hauteur de 41.495.214 euros.

L'actif de la Société s'élève à 45 923 480 € contre 44 451 569 € au 31 décembre 2009.

2.7- Passif de la Société

Les capitaux propres de la Société représentaient 36 212 065 € au 31 décembre 2010, contre 37 379 874 € au 31 décembre 2009.

L'endettement de la Société, quant à lui, a augmenté de 37,33 %, passant de 7 071 696 € à 9 711 415 €, correspondant à :

| | |
|--|-------------|
| Concours bancaires courants : | 801 € |
| Emprunts et dettes financières divers :..... | 4 061 192 € |
| Fournisseurs et comptes rattachés : | 653 110 € |
| Dettes fiscales et sociales :..... | 938 180 € |
| Autres dettes :..... | 571 497 € |
| Produits constatés d'avances (acomptes sur la vente Léonidas) :..... | 3 486 636 € |

A la clôture de l'exercice, le compte courant de la Société Athanor Equities s'élevait à 3 390 381 €, soit présentant une baisse de 41,91 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de la compensation des comptes courants opérée dans le cadre de la cession MEDCLAN.

La Société ne fait pas appel à des prêts bancaires, mais s'appuie sur ses fonds propres.

2.8 - Affectation du résultat

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2010 font ressortir une perte de (1 210 809) €, que nous vous proposons d'affecter au poste « Report à Nouveau » qui serait ainsi porté à un montant de (44 326 973) €.

2.9 - Rappel des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que nous n'avons distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices :

| Exercice clos le | Montant des dividendes mis en distribution | Montant des distributions éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3- 2° du CGI | Montant des distributions non éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI |
|------------------|--|---|--|
| 31/12/2009 | Néant | Néant | Néant |
| 31/12/2008 | Néant | Néant | Néant |
| 31/12/2007 | Néant | Néant | Néant |

2.10 - Tableau des 5 derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

2.11 - Filiales et participations

Afin de mener à bien son développement, le Groupe GLOBAL ECOPOWER s'est structuré autour de 5 sociétés :

- **Solar EcoPower** : filiale à 100 %, qui développe, construit, vend ou opère les centrales,
- **BTP Consult** : Filiale à 51 %, qui pilote les chantiers,
- **GEP Construction** : filiale à 100 %, qui supervise la construction des centrales solaires,
- **AT Farming** : filiale à 100 %,
- **AT Solaire** : filiale à 100 %.

Organigramme du Groupe

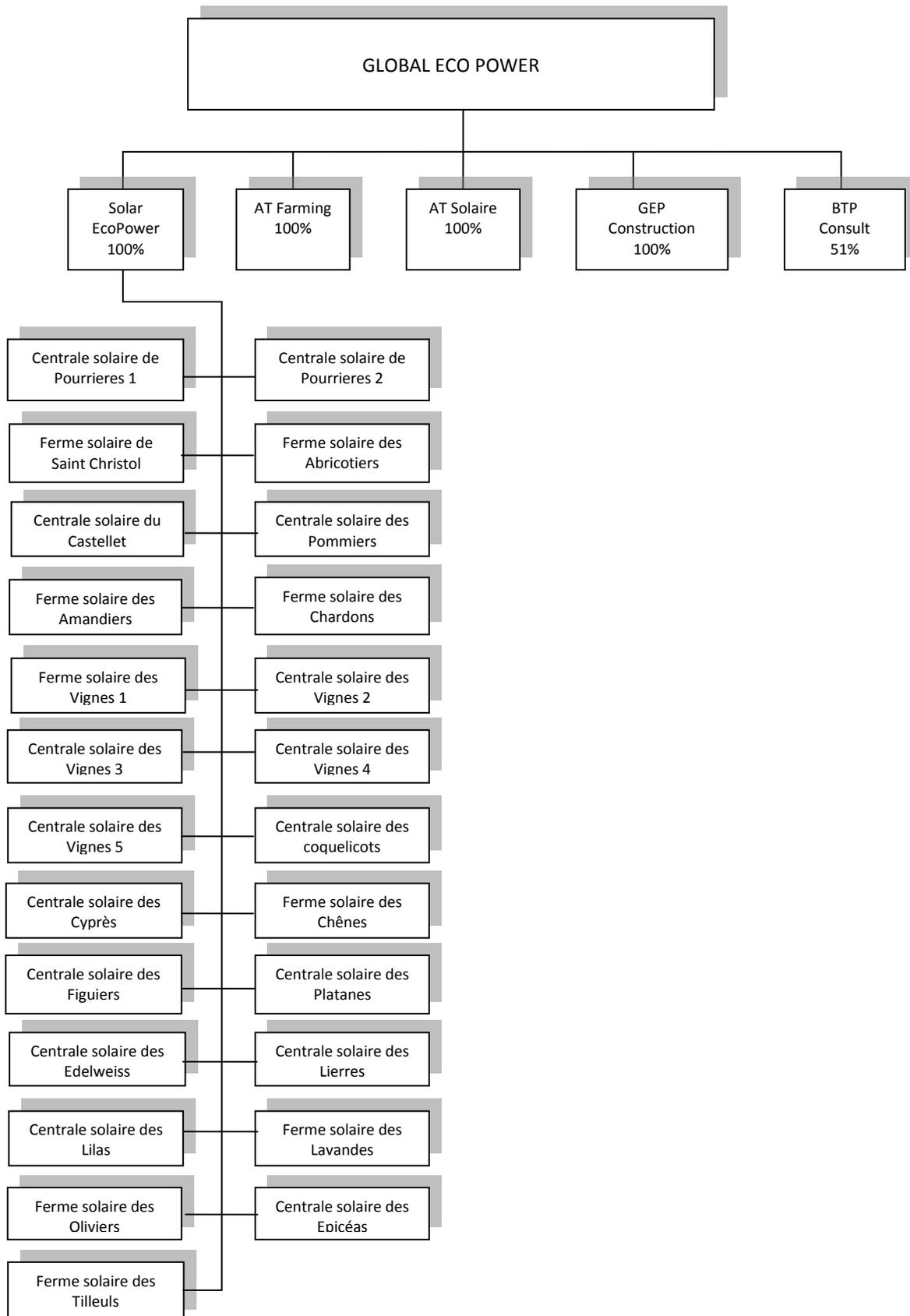


Tableau des filiales et des participations

| Dénomination sociale | Capital social | Siège social | N° RCS | % du capital détenu |
|---|----------------|---|-------------|---------------------|
| Solar EcoPower | 250 000 € | 75 Rue Denis Papin 13290 Les Milles | 348 908 500 | 100 % |
| GEP Construction | 1 000 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 510 867 047 | 100 % |
| BTP Consult | | | | 51 % |
| AT Farming | 1 000 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 510 867 492 | 100 % |
| AT Solaire | 1 000 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 510 867 096 | 100 % |
| Centrale Solaire de Pourrières 1 | 1 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 518 484 738 | 100 % |
| Centrale Solaire de Pourrières 2 | 1 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 518 484 662 | 100 % |
| Ferme solaire de Saint Christol | 1 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 518 482 609 | 100 % |
| Ferme solaire des abricotiers | 1 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 518 484 761 | 100 % |
| Centrale Solaire du Castellet | 1 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 518 484 472 | 100 % |
| Centrale Solaire des Pommiers | 1 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 518 484 787 | 100 % |
| Ferme Solaire des Amandiers | 1 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 518 484 878 | 100 % |
| Ferme Solaire des Chardons | 1 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 518 479 712 | 100 % |
| Ferme Solaire des Vignes 1 | 1 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 520 130 808 | 100 % |
| Centrale Solaire des Vignes 2 | 1€ | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 520 130 782 | 100 % |
| Centrale Solaire des Vignes 3 | 1 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 520 130 758 | 100 % |
| Centrale Solaire des Vignes 4 | 1 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 520 130 717 | 100 % |
| Centrale Solaire des Vignes 5 | 1 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 520 130 675 | 100 % |
| Centrale solaire des coquelicots | 1 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 520 130 857 | 100 % |
| Ferme solaire des oliviers | 1 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 520 130 881 | 100 % |
| Ferme solaire des Chênes | 1 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 520 859 059 | 100 % |
| Centrale solaire des Cypres | 1 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 520 858 069 | 100 % |
| Centrale solaire des Platanes | 1 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 520 858 358 | 100 % |
| Centrale solaire des Figueiers | 1 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 520 856 931 | 100 % |
| Ferme solaire des Lavandes | 1 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 520 705 236 | 100 % |
| Ferme solaire des Tilleuls | 1 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 521 703 629 | 100 % |

| | | | | |
|---------------------------------------|-----|---|-------------|-------|
| Centrale solaire des Epicéas | 1 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 521 705 699 | 100 % |
| Centrale solaire des Edelweiss | 1 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 521 703 405 | 100 % |
| Centrale solaire des Lierres | 1 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 521 703 579 | 100 % |
| Centrale solaire des Lilas | 1 € | 75 Rue Denis Papin 13857 Aix en Provence Cedex 3 | 521 705 616 | 100 % |

Activités et résultats des filiales et participations

| Sociétés | Chiffre d'affaires | | | Résultat | | |
|-------------------------|--------------------|-----------|----------------|----------|-----------|----------------|
| | 2010 | 2009 | % variation | 2010 | 2009 | % variation |
| Solar Eco Power | 68 528 € | 210 € | | 150 232 | (656 701) | |
| GEP Construction | 0 € | 0 € | | (5 009) | (111) | |
| BTP Consult | 455 284€ | 519 851 € | | 183 | 17 581 | |
| AT Farming | 0 € | 0 € | | (5 009) | (117) | |
| AT Solaire | 0 € | 0 € | | (10 773) | (117) | |

| Sociétés | Chiffre d'affaires 2010 | Résultat 2010 |
|--|-------------------------|---------------|
| Centre solaire de pourrières 1 | 0 | (2000) |
| Centre solaire de pourrières 2 | 0 | (2000) |
| Ferme solaire de Saint Christol | 0 | (2000) |
| Ferme solaire des Abricotiers | 0 | (2362) |
| Centrale solaire du Castellet | 0 | (2000) |
| Centrale solaire des Pommiers | 0 | (2000) |
| Ferme solaire des Amandiers | 0 | (2 357) |
| Ferme solaire des Chardons | 0 | (2000) |
| Ferme solaire des Vignes 1 | 0 | (1 819) |
| Centrale solaire des Vignes 2 | 0 | (1 819) |
| Centrale solaire des Vignes 3 | 0 | (1819) |

| | | |
|----------------------------------|---|--------|
| Centrale solaire des Vignes 4 | 0 | (1819) |
| Centrale solaire des Vignes 5 | 0 | (1819) |
| Centrale solaire des Coquelicots | 0 | (1824) |
| Ferme solaire des Oliviers | 0 | (1820) |
| Ferme solaire des Chênes | 0 | (1821) |
| Centrale solaire des Cyprès | 0 | (1796) |
| Centrale solaire des Platanes | 0 | (1808) |
| Centrale solaire des Figuiers | 0 | (1800) |
| Ferme solaire des Lavandes | 0 | (1500) |
| Ferme solaire des Tilleuls | 0 | (1788) |
| Centrale solaire des Epicéas | 0 | (1792) |
| Centrale solaire des Edelweiss | 0 | (1796) |
| Centrale solaire des Lierres | 0 | (1788) |
| Centrale solaire des Lilas | 0 | (1792) |

2.12 - Engagements hors bilan

Le 23 juin 2008, la Société ENERGEO Environnement (devenue Global Eco Power) s'est portée caution solidaire de financements consentis par Oséo à la Société MEDCLAN pour un montant de 222 675 €. La Société Medclan a été vendue en décembre 2008 à la Société Athanor Equities Sicar.

Chapitre 3

Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Le Gouvernement a tenu à réguler le développement de la filière photovoltaïque dans le principe des tarifs de rachat obligatoire par EDF.

Le décret du 5 mars 2011 a profondément modifié les nouvelles règles pour le photovoltaïque en France. L'arrêté tarifaire procède à une baisse importante des tarifs pour les installations de moins de 100 kWc et à la mise en place d'appel d'offres, à compter de l'été 2011, pour les projets de plus de 100 kWc. Les projets de plus de 100 kWc ou 1000 m² de panneaux photovoltaïques déployés auront leur financement soumis à la procédure d'appel d'offres, chaque opérateur devant lui-même proposer dans son projet le montant auquel il revendra son électricité au réseau.

Il existe une incertitude sur les projets initiés par le Groupe GLOBAL ECOPOWER car ceux-ci, qu'ils soient au sol ou en toiture, sont de plus de 100kWc.

Il est donc impossible de prédire si les projets du Groupe seront retenus dans le cadre des appels d'offres qui vont être mis en place, et s'ils le sont à quelles conditions tarifaires.

Le Groupe a pris la décision, dès la parution du décret du 5 mars 2011, en plein accord avec le Groupe T-SOLAR de dissoudre le joint venture T-SEP qu'ils avaient constitués entre eux.

Le Groupe a décidé de suspendre momentanément le projet de construction de serres pour une puissance installée de 1.89MWc sur Salon de Provence.

La programmation des deux opérations conclues avec LEONIDAS n'a pas été impactée par le remaniement réglementaire car celles-ci ont été conclues avant le moratoire de décembre 2010.

Ces deux opérations devraient être terminées au cours du 3^{ème} trimestre de cette année. Leur réalisation va dégager suffisamment de trésorerie pour permettre au Groupe d'attendre sereinement les appels d'offres sur les projets en cours.

Monsieur Jean-Marc EYSSAUTIER, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, a démissionné de ses fonctions, à effet du 31 janvier 2011.

L'accord de développement avec une utility européenne (communiqué du 26 mai 2010) est provisoirement suspendu, dans l'attente de plus de clarté sur les appels d'offres.

Chapitre 4

Gestion des risques

4.1- Risques liés aux activités du Groupe

- Une forte hausse des taux d'intérêts pourrait altérer la rentabilité du business model de l'activité pour compte propre.
- Une frilosité des banquiers seniors pourrait rendre plus difficile le financement en « project finance » (environ 80% du capex).
- La morosité persistante de la bourse pourrait ralentir la faculté du Groupe GLOBAL ECOPOWER de financer sa croissance par appel au marché.
- L'équipe du Groupe GLOBAL ECOPOWER repose sur quelques hommes clefs. Leur départ pourrait fragiliser le développement du Groupe GLOBAL ECOPOWER.
- La législation applicable aux activités de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables est susceptible d'évolutions futures qui pourraient être favorables ou défavorables au Groupe. Aucune garantie ne peut être donnée par le Groupe sur le fait que ces évolutions n'entraîneront pas de coûts supplémentaires.

4.2 – Risques liés au secteur solaire

- La technologie évolue rapidement et nécessite une constante veille concurrentielle.
- Une éventuelle hausse du prix des panneaux (50% du capex) pourrait avoir une influence négative sur la rentabilité du Groupe.
- L'obligation pour tous les projets importants d'avoir recours à la procédure des appels d'offres.

4.3 – Prévention des risques technologiques

Après installation, la centrale photovoltaïque sera sous surveillance constante, tant en ce qui concerne la sécurité du site que les éventuelles pannes ou dysfonctionnements pouvant survenir.

4.4 – Risques liés aux conditions climatiques et aux catastrophes naturelles

Les changements climatiques pourraient entraîner des conséquences qu'il n'est pas possible d'anticiper, malgré le soin apporté aux études d'ensoleillement.

Chapitre 5

Gouvernement d'entreprise

La Direction de la Société est assurée par :

- Monsieur Jean-Marie SANTANDER, Président Directeur Général,
- Monsieur Philippe PERRET, Directeur Général Délégué,
- Le Conseil d'Administration.

5.1 – Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, instance collégiale décisionnaire de la Société, assure la direction, l'animation et la gestion de la société. Il élabore les grandes lignes de la politique générale du Groupe GLOBAL ECOPOWER, définit les orientations opérationnelles et financières, à l'exception des pouvoirs expressément attribués aux actionnaires par la loi.

Le Conseil d'Administration, en vertu de la loi :

- Arrête les comptes annuels et semestriels ainsi que les rapports de gestion,
- Convoque les Assemblées Générales,
- Décide des augmentations ou des réductions de capital, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- Procède aux attributions d'options de souscription ou d'actions gratuites, sur autorisation de l'Assemblée Générale.

Le Conseil s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2010.

Il est actuellement composé de 3 membres :

- Monsieur Jean-Marie SANTANDER, Président Directeur Général,
- Monsieur Philippe PERRET,
- Madame Brigitte NOBRE.

Modification de la composition du Conseil au cours de l'exercice 2010 :

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2010, il a été constaté :

- La démission de Monsieur Eliyahu KELMAN, à effet du 12 mai 2010,
- La ratification de la cooptation de Madame Brigitte NOBRE, en remplacement de Monsieur Laurent SABLE, décidée lors du Conseil qui s'est tenu le 30 novembre 2009,
- La révocation de la Société CONCERTA SA, de ses fonctions d'administrateurs, cette dernière n'ayant participé à aucun conseil au cours de l'année 2009.

Modification de la composition du Conseil postérieure à la clôture de l'exercice 2010 :

Monsieur Jean-Paul INGRASSIA a démissionné de ses fonctions, par lettre du 16 février 2011. Le Conseil, lors de sa séance du 28 mars 2011, a décidé de ne pas coopter de nouvel Administrateur, étant composé de trois membres.

5.2 – Curriculum Vitae des personnes clés de la Société

Jean-Marie SANTANDER – Président Directeur Général

59 ans

Parcours professionnel

Adresse professionnelle :

75 Rue Denis Papin

13857 Aix en Provence

Cedex

Diplômé du Conservatoire National des Arts et Métiers, spécialisation ingénierie électrique et titulaire de 2 troisièmes cycles en finance et gestion, Jean-Marie SANTANDER entame sa carrière au sein de l'APAVE, où il passe 10 années, avant de rejoindre le secteur de la construction et de l'immobilier pour une durée de 15 ans. A l'initiative de la création de nombreuses sociétés dans le secteur des énergies renouvelables : H2O (coté sur le TSX) et THENERGO (coté sur Euronext), Jean-Marie SANTANDER cofonde THEOLIA en 1999, l'un des premiers fournisseurs européens d'énergie éolienne, coté sur Eurolist, avant de quitter le groupe en 2008 et de cofonder GLOBAL ECOPOWER.

Mandats en cours

Président du Conseil d'Administration : SA Solar Eco Power,

Président : SAS Colibri Holding,

Administrateur : SA IC Telecom,

Membre du Conseil de Surveillance : ACAZIS AG,

Cogérant : Athanor Gestion

Philippe PERRET – Directeur Général Délégué et Administrateur

48 ans

Adresse professionnelle :

75 Rue Denis Papin

13857 Aix en Provence

Cedex

Parcours professionnel

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris, Philippe PERRET rejoint la SOCIETE GENERALE à Francfort puis la Banque WORMS avant de prendre en main le département gestion de patrimoine du CIC sur la région de Marseille. Philippe PERRET participe à la création de THEOLIA où il exerce la fonction de directeur financier de 2004 à 2008 avant de rejoindre GEP en 2008. Directeur Administratif et Financier depuis le 1^{er} janvier 2009, il est nommé Directeur Général Délégué de GEP en mai 2010 et

son contrat de travail est suspendu.

Mandats en cours

Président du Conseil de Surveillance : ACAZIS AG,

Administrateur : SA Solar Eco Power,

Président : Centrale solaire de Pourrières 1, Centrale solaire de Pourrières 2, Ferme solaire de Saint Christol, Ferme solaire des Abricotiers, Centrale solaire du Castellet, Centrale solaire des Pommiers, Ferme solaire des Amandiers, Ferme solaire des Chardons, Ferme solaire des Vignes 1, Centrale solaire des Vignes 2, Centrale solaire des Vignes 3, Centrale solaire des Vignes 4, Centrale solaire des Vignes 5, Centrale solaire des Coquelicots, Ferme solaire des Oliviers, Ferme solaire des Chênes, Centrale solaire des Cypres, Centrale solaire des Platanes, Centrale solaire des Figuiers, Ferme solaire des Lavandes, Ferme solaire des Tilleuls, Centrale solaire des Epicéas, Centrale solaire des Edelweiss, Centrale solaire des Lierres, Centrale solaire des Lilas.

Brigitte NOBRE – Administrateur

58 ans

Adresse professionnelle :

34 Chemin Joseph Aiguier

Jardins des Espérides

13009 Marseille

Parcours professionnel

Diplômée de l'Ecole Polytechnique Féminine de Sceaux, Brigitte NOBRE est actuellement Directrice de la Région Provence du Groupe SOCOTEC. Ingénieur équipements techniques, Madame NOBRE est spécialisée dans la sécurité des personnes. Elle est nommée en qualité d'Administrateur de la Société le 30 novembre 2009.

Mandats en cours

Administrateur : IPGR (Institut de Prévention et de Gestion des Risques Urbains).

5.3 - Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société

| | Exercice 2010 | Exercice 2009 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Monsieur Jean-Marie SANTANDER | Néant | Néant |
| Monsieur Philippe PERRET | 179 828 € | 165 810 € |
| Monsieur Jean-Paul INGRASSIA | 126 678 € | 126 047 € |

Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants de la Société

| | Exercice 2010 | Exercice 2009 |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Madame Brigitte NOBRE | Néant | Néant |
| Monsieur Eliyahu KELMAN | Néant | Néant |
| CONCERTA SA | Néant | Néant |

5.4 - Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital

Actions de Global EcoPower détenues par des dirigeants ou des salariés

Il n'y a pas de participations significatives directes des mandataires sociaux dans le capital de GLOBAL ECOPOWER au 31 décembre 2010, comme exprimé ci-après :

a) Détentions directes d'actions GEP au 31 décembre 2010 :

- Jean-Marie Santander : 195 525 actions
- Philippe Perret : 132 475 actions

b) Détentions indirectes d'actions GEP au 31 décembre 2010 :

- Farasha holding, détenue à 100% par Faracha Equities, cette dernière détenue à 100% par Jean-Marie Santander, détient 12 800 actions

Par ailleurs, Messieurs SANTANDER, PERRET et INGRASSIA possèdent des détentions indirectes via leurs participations respectives (directement ou par des sociétés holdings) dans ATHANOR EQUITIES SICAR SCA, qui détient elle-même 80 % environ de la Société GLOBAL ECOPOWER.

BSA de Global EcoPower émis au bénéfice des dirigeants ou des salariés

a) BSA émis directement au bénéfice des dirigeants ou des salariés

- Jean-Marie Santander : 435 000 - Valeur d'exercice : 3.5€ - Un BSA donne droit à une action de GEP - Date d'expiration des BSA : 31 décembre 2012.
- Philippe Perret : 657 000 - Valeur d'exercice : 3.5€ - Un BSA donne droit à une action de GEP - Date d'expiration des BSA : 31 décembre 2012.
- Grégory Santander : 285 000 - Valeur d'exercice : 3.5€ - Un BSA donne droit à une action de GEP - Date d'expiration des BSA : 31 décembre 2012.
- Jean Paul Ingrassia : 468 000 - Valeur d'exercice : 3.5€ - Un BSA donne droit à une action de GEP - Date d'expiration des BSA : 31 décembre 2012.

b) BSA émis indirectement au bénéfice des dirigeants ou des salariés

- Phimac Finance SA : 126 000 - Valeur d'exercice : 3.5€ - Un BSA donne droit à une action de GEP - Date d'expiration des BSA : 31 décembre 2012.
- Faracha Equities SA : 2 665 000 - Valeur d'exercice : 3.5€ - Un BSA donne droit à une action de GEP - Date d'expiration des BSA : 31 décembre 2012.
- Par ailleurs, 2 000 000 BSA avaient été émis le 12 décembre 2007 au bénéfice d'Athanor. La date d'expiration de ces BSA était au 1^{er} janvier 2011. Ces BSA n'ayant pas été exercés dans les délais, ils n'existent plus depuis le 2 janvier 2011.

c) Par ailleurs, Messieurs SANTANDER, PERRET et INGRASSIA possèdent des détentions indirectes via leurs participations respectives (directement ou par des sociétés holdings) dans ATHANOR EQUITIES SICAR SCA, qui détient elle-même 80 % environ de la Société GLOBAL ECOPOWER.

5.5- Composition de la Société

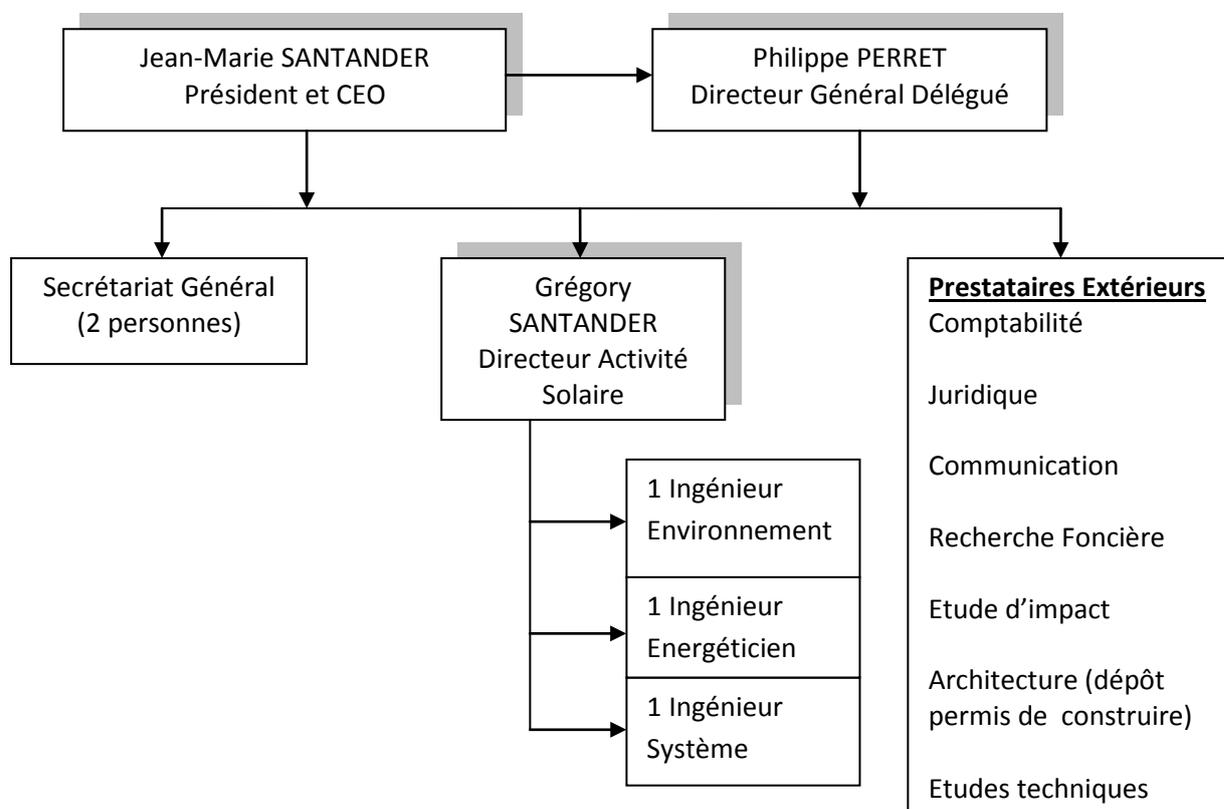
La holding du Groupe emploie 7 personnes (en mai 2011) :

- Un Directeur Général Délégué, Monsieur Philippe PERRET,
- Un Directeur de l'activité solaire, Monsieur Grégory SANTANDER,
- Un Ingénieur énergétique, Monsieur Jérémie VAUQUELIN,
- Un Ingénieur environnement, chargé des études d'impact faune et flore, Monsieur Jérôme NICOLAS,
- Un informaticien (Ingénieur système), Monsieur Mathieu MISSIR,
- Deux Secrétaires, Mesdames Aurore PLATINI et Marie-Joseph HENRY.

Messieurs Alain et Lionel NICOLAI, chargés de la recherche foncière, interviennent en tant que prestataires extérieurs, au travers de leurs sociétés respectives.

Les effectifs de la Holding sont basés au siège du Groupe, situé au sein du Bâtiment Aquilon, dans l'Europole de l'Arbois, en périphérie d'Aix en Provence. Ce bâtiment abrite également les locaux de Solar EcoPower.

La Société GEP Construction ne compte pas d'effectif à ce jour.



Chapitre 6

Conventions et engagements réglementés

Nous vous proposons par ailleurs le rapport spécial établi par le commissaire aux comptes sur les conventions susceptibles d'être visées par les articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce, et sur les conventions anciennes qui se sont poursuivies au cours de l'exercice, dont nous vous demandons la ratification.

Chapitre 7

Rapport social

L'effectif du Groupe se compose de 7 personnes au 31 décembre 2010. La Société s'attache à fidéliser ses collaborateurs et cherche en permanence de nouveaux talents. Très dynamique, le Groupe GLOBAL ECOPOWER a créé sa nouvelle activité de développement et de construction de centrales solaires photovoltaïques à partir du talent de ses collaborateurs. La politique de ressources humaines est menée actuellement par le Directeur Général Délégué, Monsieur Philippe PERRET, dans la même politique de recrutement qui a fait le succès des sociétés managées par le tandem « Philippe PERRET – Jean Marie SANTANDER ».

Chapitre 8

Rapport environnemental

De par la spécificité de son activité et les compétences et savoir-faire de ses fondateurs, le Groupe GLOBAL ECOPOWER est un acteur indiscutable du Développement Durable. Le Groupe intervient sur deux segments complémentaires :

- Le développement, la construction et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques « au sol » qui nécessitent différentes réflexions et études pour identifier et mesurer les interactions entre chaque centrale solaire et son environnement local. Par ailleurs, différentes mesures d'accompagnement social en environnementales sont prévues d'être mises en place pour les différentes centrales,
- La conception, le développement et l'exploitation de serres photovoltaïques qui ont pour objectif principal de « sédentariser » les agriculteurs qui auraient tendance à abandonner leurs activités agricoles au bénéfice de « loyers » issus des centrales solaires au sol.

Ce concept élaboré et développé par le Groupe GLOBAL ECOPOWER est de nature à préserver l'environnement et à maintenir une activité agricole sur des sites devenus des « foyers de perte » pour les agriculteurs.

Chapitre 9

Informations sur le capital

9.1 - Capital social

Au 31 décembre 2010, le capital était composé de 15 111 668 actions.

Pour rappel, il est présenté ci-après l'évolution du nombre d'actions composant le capital de la Société GLOBAL ECOPOWER :

- Début 2010 : 15 057 918 actions
- Emission de 53 750 actions en juin 2010 au prix de 0,80 euro /action, souscrites par Jean-Marie Santander, intervenu en qualité d'investisseur qualifié, conformément aux dispositions de l'Assemblée Générale Mixte du 26 décembre 2008.

Lors du Conseil d'Administration du 6 mars 2009, il a été décidé l'émission et l'attribution de bons de souscriptions d'actions (BSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Il existe 5 890 500 BSA au profit du management du groupe, dans une politique destinée à le fidéliser.

Le prix d'exercice des BSA est fixé à 3.5 euros, représentant la totalité de la valeur nominale (soit 0,8 euros) et de la prime d'émission (soit 2,7 euros). Ils devront être exercés au plus tard le 31 décembre 2012.

9.2 - Actionnariat du Groupe

Le capital de la Société GLOBAL ECOPOWER était détenu, au 31 décembre 2010 :

- A hauteur de 72.77 % par la société ATHANOR EQUITIES Sicar SCA, Société d'Investissement à Capital Risque de droit luxembourgeois, cotée sur l'Euro MTF,
- A hauteur de 27.23 % par divers actionnaires (flottant).

9.3 – Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2009:

Néant

9.4 - Dividendes

Les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices figurent au chapitre 2.8.

9.5 – Tableau de bord boursier

Au cours de l'exercice 2010, la valeur de l'action GLOBAL ECOPOWER a évolué entre 4,30 € et 0,35 €, dans des volumes en augmentation. La cotation à Francfort en Janvier 2010 a considérablement augmenté le flottant (10 % environ à ce jour) ainsi que le volume moyen des titres échangés.

Les incessants changements tarifaires intervenus au cours de l'exercice, entraînant une incertitude sur la pérennité de l'activité, ont impacté négativement le cours de Bourse.

Chapitre 10

Procédures judiciaires et arbitrales

- 1) Par jugement du 8 mars 2010, le Tribunal de commerce d'Aix en Provence a rejeté comme injustifiées toutes les demandes, fins et conclusions de la Société INDUSTRIA TECNOLOGICA PANAMENA, société de droit panaméen et de M. Maxo BENALAL, ainsi que les demandes reconventionnelles de la Société GLOBAL ECOPOWER et a condamné Société INDUSTRIA TECNOLOGICA PANAMENA et M. Maxo BENALAL au dépens et à 2000 € sur le fondement des dispositions de l'article 700.
- 2) Le 16 juin 2009, la Société AMBIO France a assigné la Société GLOBAL ECOPOWER devant le Tribunal de commerce d'Aix en Provence pour différentes demandes, fins et conclusions, jugées infondées par la société. Depuis, la Société AMBIO France a été mise en liquidation de biens par le Tribunal de commerce d'Aix en Provence.
- 3) La Société THEOLIA a assigné, le 13 mars 2009, les Sociétés GLOBAL ECOPOWER et ATHANOR EQUITIES Sicar SCA, ainsi que Monsieur Jean-Marie SANTADER, devant le Tribunal de Commerce de Marseille pour divers griefs. Dans un jugement du 21 février 2011, le Tribunal a mis hors de cause les Sociétés GLOBAL ECOPOWER et ATHANOR EQUITIES. Ce jugement est susceptible d'être frappé d'appel.

Chapitre 11

Perspectives 2011

En premier lieu, le Groupe GLOBAL ECOPOWER entend se concentrer en 2011 sur la réalisation clefs en mains de ses deux premières centrales photovoltaïques, vendues fin 2010, au Groupe Leonidas et dont le chiffre d'affaire sera quasiment intégralement reconnu sur l'exercice 2011. Il s'agit de 5 Mwc au sol à Veules les Roses et 3,43 Mwc en toiture de serres à Bourgneuf en Mauges. Les deux centrales seront livrées en Septembre 2011.

Par ailleurs, le Groupe GLOBAL ECOPOWER se prépare à répondre aux appels d'offres photovoltaïques que le gouvernement français a prévu de lancer au cours de l'été 2011.

Compte tenu des incertitudes sur le tarif en France, le Groupe prospecte également d'autres marchés à l'étranger, bénéficiant d'un fort potentiel dans le domaine du solaire, notamment la Roumanie et la Bulgarie.

A partir du dernier trimestre 2011, il pourra de nouveau intervenir dans le domaine de l'éolien, à l'expiration de sa clause de non-concurrence avec THEOLIA dans ce domaine.

Chapitre 12

Frais de recherches et de développement

Les serres agricoles sont conçues pour une durée de vie de 15 ans. La durée du contrat de revente de l'électricité à EDF étant de 20 ans, GLOBAL ECOPOWER a mis au point, avec le Groupe VAN DER HOEVEN, un concept de serres conçues pour une durée de 30 ans.

La Société GLOBAL ECOPOWER a également mis au point avec ce même Groupe, un système devant recevoir les panneaux photovoltaïques. Pour ce faire, la Société GLOBAL ECOPOWER a obtenu de son fournisseur Schott (Allemagne) que les panneaux photovoltaïques soient fournis et livrés "décadrés", les panneaux n'ayant aucun cadre métallique au pourtour.

Dés lors, GEP et VDH ont conçu un système de fixation des panneaux décadrés qui permettent de considérer les toitures des serres comme intégrées et ainsi bénéficier du tarif de rachat de l'électricité correspondant. Ce concept est nouveau et donne à GEP une "longueur d'avance" sur ses concurrents.

Par ailleurs, certaines opérations classées dans des zones dites Natura 2000 ne permettent pas d'intervenir sur le terrassement du site durant une période allant du 1^{er} avril au 31 août, pour préserver les oiseaux, pendant laquelle les Préfectures sont très vigilantes.

Si on cumule cette période, dite de préservation des oiseaux, avec les intempéries de l'année, il ne reste pas beaucoup de temps, chaque année, pour que GEP puisse construire ses centrales. Dés lors et pour éviter toute intervention de terrassement dans les périodes interdites, GEP a mis au point avec son fournisseur Van Der Hoven, un concept consistant à remplacer les fondations en béton, composées de plots et de longrines périphériques, par un système de "grandes vis métalliques" de 2,5 à 3,5 de longueur qui seront "vissées" directement dans le sol et qui viendront recevoir les

parties métalliques des serres. Une attention particulière a été apportée sur les "réactions chimiques" dites "bi-métal" qui provoqueraient la corrosion d'une des deux parties lorsque des vis constituées par un certain métal sont placés dans des parties métalliques constituées d'un autre métal.